

# MAIRIE DE NARBONNE

# PARRAINAGE REPUBLICAIN



## C'est quoi ?



Le parrainage républicain est destiné à faire entrer un enfant mineur dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.



Cette démarche n'a **aucune valeur juridique**.

## Qui peut faire la demande ?

Les parents, le père et/ou la mère, domicilié(s) sur la commune.

# PARRAINAGE REPUBLICAIN



## Où et comment ?

### • Retrait du dossier

- Soit en téléchargeant le dossier sur **www.narbonne.fr**
- Soit en se rendant à la **Direction de l'Etat Civil et formalités administratives**, 19 bis rue Gustave-Fabre :  
du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h45 et de 14h à 17h

### • Pièces à fournir

- Photocopie du justificatif de domicile des parents (père et/ou mère).
- Photocopie des pièces d'identité des père/mère
- Photocopie des pièces d'identité des parrain/marraine.
- Acte de naissance de l'enfant

### • Dépôt du dossier

- Il se fait sur rendez-vous au service cité ci-dessus, prendre contact au 04 68 90 30 36. Le dossier doit être déposé **un mois avant la date prévue du parrainage**.

La célébration du parrainage s'effectue le dernier samedi du mois, au Château de Montplaisir, route de Perpignan.

## Combien ça coûte ?

Il s'agit d'un acte gratuit.

## Délai ?

Un mois avant la date prévue du parrainage.

**N.B.** Aucune date de parrainage ne sera réservée sans dépôt de dossier